



ETUDE COMPATIBILITE DES PARQUETS SUR SOL CHAUFFANT ET SOL RAFRAICHISSANT

L'amélioration des performances thermiques des bâtiments a permis de développer des solutions de chauffage globales par le sol. Ces solutions de chauffage offrent des qualités remarquables en associant la chaleur douce d'un rayonnement basse température et le confort d'un sol toujours chaud, sans zone froide et sans circulation d'air : deux types de sols sont concernés : les planchers rayonnants électriques et les planchers chauffants hydrauliques.

Le Marché des sols rafraîchissants est également en plein développement, et les technologies actuelles sont de plus en plus adaptées à l'étude de solutions fiables intégrant les parquets.

S'agissant du contexte de normalisation parquet : les conditions de compatibilité des parquets sur sols chauffants sont décrites de façon très incomplète dans les documents de référence, dans les DTU notamment.

La présente étude de compatibilité des parquets sur sols chauffants et sur sols chauffants rafraichissants permet de mettre en évidence les compatibilités entre parquets et sols chauffants et/ou rafraichissants.

L'étude réalisée tient compte des évolutions récentes en termes de solutions planchers (sol chauffant, sol chauffant rafraîchissant, régulations, types de chape).

PARQUET ON HEATING FLOOR AND REFRESHING FLOOR

The improvement of the thermal performances of buildings allowed to develop global solutions of floor heating. Floor heating solutions offer comfort by associating the soft heat of a low-temperature radiation and the comfort of a warm floor, without cold zone and without air circulation. Two types of floor heating are concerned: the electric radiant heating floors and the hydraulic heating floors.

The Market of the refreshing floor is also in full development, and the current technologies are more and more adapted to the study of reliable solutions integrating parquets.

The present study allows to evaluate the compatibility between parquets and heating and/or refreshing floor, and to develop solutions in normative texts.

The study considers recent evolutions in terms of floors solutions (Floor types, regulation, RT 2012 building...)

Réalisation :

Avec le soutien de :

REALISATION



L'Institut Technologique FCBA (Forêt Cellulose Bois-Construction Ameublement), a pour mission de promouvoir le progrès technique, participer à l'amélioration de la performance et à la garantie de la qualité dans l'industrie. Son champ d'action couvre l'ensemble des industries de la sylviculture, de la pâte à papier, de l'exploitation forestière, de la scierie, de l'emballage, de la charpente, de la menuiserie, de la préservation du bois, des panneaux dérivés du bois et de l'ameublement. FCBA propose également ses services et compétences auprès de divers fournisseurs de ces secteurs d'activité. Pour en savoir plus : www.fcba.fr

FINANCEMENT



Le CODIFAB, devenu Comité Professionnel de Développement Economique par décret en conseil d'Etat en 2009, a été créé à la demande des professions de l'ameublement et de la seconde transformation du bois : CAPEB, UICB, UIPC, UFME, UIPP, UMB-FFB, UNAMA, UNIFA.

Le CODIFAB a pour mission de conduire et financer des actions collectives dans le respect de la réglementation européenne et dans le cadre des missions mentionnées à l'article 2 de la loi du 22 Juin 1978 ; ceci par le produit d'une taxe fiscale affectée, créée par l'article 71 de la loi de finances rectificative pour 2003 du 30 Décembre 2003 (modifiée), et dont il assure la collecte.



L'Interprofession nationale filière Forêt- Bois a été créée en 2004 sous l'égide du Ministère de l'Agriculture en charge des Forêts, et cofinance des actions collectives de promotion, de progrès technique, d'éducation à l'Environnement, de mise à disposition de données statistiques, de Recherche et Développement, en encourageant l'innovation et l'export de produits transformés.

Aujourd'hui France Bois Forêt regroupe l'ONF, la FNCOFOR, FPF et l'UCFF ainsi que les organisations professionnelles suivantes : UNEP, SNPF, FNEDT, FBT, FNB, LCB, SYPAL, SEILA, SIEL. L'association France Bois Régions est membre associée, aux côtés du CNPF, la CNIEFEB, le CIBE et l'ASFFOR.